

# Loi n° 924 du 4 juillet 1972 prononçant la dissolution de l'établissement public dit « Centre International d'Études des problèmes humains »

---

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	4 juillet 1972
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 7 juillet 1972</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Établissement public

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/1972/07-04-924@1983.04.08>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

### **Article unique**

L'établissement public créé par l'ordonnance-loi n° 701 du 27 décembre 1960 sous la dénomination de « *Centre International d'Études des problèmes humains* » est dissous.

Les biens composant le patrimoine de l'établissement seront, après liquidation s'il y a lieu et arrêt des comptes, dévolus à l'État.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 7 juillet 1972

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1972/Journal-5989>